



HAL
open science

Sommaire du Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux (K2-2195)

Daeyeol Kim

► **To cite this version:**

Daeyeol Kim. Sommaire du Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux (K2-2195). (45), 2014, 979-11-86178-10-2-94910. halshs-01241152

HAL Id: halshs-01241152

<https://shs.hal.science/halshs-01241152>

Submitted on 10 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Sommaire du *Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux (K2-2195)*

Le présent recueil de documents est un fac-similé du *Jongmyo euigwe songnok* 宗廟儀軌續錄, ou *Supplément au Protocole du Temple des ancêtres royaux (K2-2195, volume 3)* (*Supplément* ci-après). Depuis la première compilation du *Jongmyo euigwe* 宗廟儀軌, *Protocole du Temple des ancêtres royaux*, en 1706 (32^{ème} année du règne de Sukjong), sept suppléments furent édités. Le présent volume correspond au cinquième. Le premier fut rédigé en 1741 (17^{ème} année du règne de Yeongjo), le deuxième en 1770 (46^{ème} année du règne de Yeongjo), le troisième en 1785 (9^{ème} année du règne de Jeongjo) et le quatrième en 1793 (17^{ème} année du règne de Jeongjo).

Cet ouvrage ne couvre pas l'ensemble des règlements et des faits historiques qui concernent le Jongmyo 宗廟, le Temple des ancêtres royaux (ci-après, le Temple royal), mais il traite des événements et des changements importants qui eurent lieu entre 1794 (18^{ème} année du règne de Jeongjo) et 1800 (année d'avènement de Sunjo). Ce volume qui nous est parvenu est l'unique exemplaire et était conservé au Jongmyoseo 宗廟署, le Bureau du Temple des ancêtres royaux (Bureau du Temple ci-après).

Le *Supplément de 1785* est divisé en vingt-trois rubriques : *chinje* 親祭 (offrandes présentées par le roi), *myoal* 廟謁 (recueillement devant le temple), *cheonsin* 薦新 (offrandes fraîches), *jeji* 祭器 (ustensiles utilisés lors des rites de sacrifice), *jebok* 祭服 (vêtements utilisés lors des rites de sacrifice), *jeeui* 祭儀 (différentes étapes des rites de sacrifice), *jechok* 祭燭 (cierges utilisés lors des rites de sacrifice), *jegwan* 祭官 (fonctionnaires officiants), *jejo* 提調 (directeur en cumul), *myogwan* 廟官 (charges établies au Bureau du Temple), *sugae* 修改 (réparations du Temple), *geumhweon* 禁喧 (interdiction de trouble), *goyu* 告由 (annonce au Temple royal des nouvelles importantes de l'État), *suso* 修掃 (rangement et nettoyage), *chig-yu* 飭諭 (instructions royales), *gukhyul* 國恤 (deuil national), *chaekbo* 冊寶 (inscriptions et sceaux), *jojo* 朝祖 (ultime salutation), *sesil* 世室 (demeure des générations), *byeongdo* 屏圖 (peintures et paravents), *gongsindang* 功臣堂 (salle des sujets méritants), *sumok* 樹木 (végétation) et *subok* 守僕 (appariteurs et gardiens). Parmi ces rubriques, *myoal*, *jeeui*, *jechok*, *jejo*, *myogwan*, *geumhweon*, *suso*, *gukhyul*, *byeongdo* et *gongsindang* sont nouvelles et n'apparaissent ni dans le *Protocole du Temple des ancêtres royaux* ni dans les *Suppléments* précédents. Autre changement notable, les rubriques *geumchik* et *jeongsik* ont été supprimées et leur contenu a été refondu dans les autres.

Le contenu du *Supplément* peut être regroupé en quatre catégories. La première

comprend les rubriques *chinje* et *myoal* qui sont relatives au déplacement du roi et du fils héritier du roi au Temple royal. Le *chinje* porte sur les déplacements de Jeongjo 正祖 (1752-1800, r. 1766-1800) au Temple royal, de 1794 à 1800, et le rite *jehyang* ou *jeon-al* qu'il y a effectué ainsi que sur les instructions qu'il a données à ces occasions. Le *myoal* concerne la visite du fils aîné du roi au Temple royal après avoir effectué le *gwallye* 冠禮 (rite de prise de bonnet viril) et le *chaekbongnye* 册封禮 (rite d'investiture) de prince héritier fils du roi.

La deuxième catégorie concerne les rites d'offrande au Temple royal. On y trouve les informations relatives aux *jegi*, *jebok*, *jechok*, *jeeui* et *jegwan*, à commencer par les règles concernant le *cheonsin* qui consiste à offrir fruits et mets nouveaux chaque mois. La rubrique *jegi* traite principalement de la garde et de la gestion des récipients à soupe *wadeung* 瓦?. La rubrique *jebok* concerne les instructions données aux fonctionnaires officiants pour qu'ils évitent le luxe ostentatoire en portant les vêtements distribués par l'administration. Dans la rubrique *jeeui* sont consignés les nouvelles prescriptions formulées en vue de simplifier les démarches à suivre dans les rites d'offrande. Par exemple, s'il fallait auparavant beaucoup de personne et de temps pour offrir séparément les viandes de bœuf, de mouton et de porc, l'une de ces nouvelles prescriptions préconise, elle, de faire offrir par une seule personne les trois viandes mises ensemble dans un seul récipient. La rubrique *jechok* concerne le remplacement par un cierge de la bougie utilisée lors du rite d'offrande. La rubrique *jegwan* rassemble des articles relatifs à l'appel des fonctionnaires officiants et à leurs missions.

Les rubriques telles que *jejo*, *myogwan*, *sugae*, *geumhweon*, *goyu*, *suso*, *chig-yu* entrent ensemble dans la troisième catégorie. Le *jejo* est un titre de charge en cumul affecté à un bureau de gouvernement où il n'y a pas de *dangsangwan* 堂上官 (fonctionnaire général) à sa direction. Le *myogwan* désigne la fonction publique établie au Bureau du Temple royal. Cette rubrique rapporte principalement les remplacements et les sanctions de membres de bureau ne pouvant pas dûment accomplir leur charge, ce qui nous permet de comprendre le rôle du Bureau du Temple. La rubrique *sugae* présente les réparations de clôture de temple, d'escaliers, de plafonds de sanctuaire, d'armoire de tablettes ancestrales, d'armoire de document d'investiture, et de chambre de tablettes. Elle rapporte également la sanction des responsables, l'inspection du temple suivant l'ordre royal en vue de réparations, et l'exécution de rite *goyu* 告由. La rubrique *geumhweon* porte sur les sanctions prises contre les membres de bureau qui ont provoqué des troubles de ouvriers, de domestiques ou de personnes étrangères au service ou qui n'ont pas pu dûment les empêcher. Dans la rubrique *goyu* sont consignées l'attribution des titres honorifiques à la reine Jeongsun (貞純王后, 1745-1805), épouse de Yeongjo, et à la Dame Hong du palais Hyegyeong (惠慶宮洪氏,

1735-1815), mère de Jeongjo, ainsi que l'exécution du rite *goyu* avant le déplacement du roi aux mausolées. La rubrique *suso* traite de la modification du moment de rangement et de nettoyage du temple, de tout de suite après le rite de sacrifice au lendemain après le lever du soleil. La rubrique *chig-yu* rassemble les instructions du roi concernant la sanction de membres du sanctuaire et la consécration d'offrandes.

La quatrième catégorie qui concerne le deuil national de Jeongjo englobe les rubriques *gukhyul*, *chaekbo*, *jojo* et *sesil*. Jeongjo est décédé le 28^{ème} jour du 6^{ème} mois en 1800 (24^{ème} année de son règne). Les événements liés au Temple royal dans le deuil national qui suit son décès sont consignés dans la rubrique *gukhyul*. Cette dernière rapporte ainsi le rite de prière ayant lieu durant les dernières heures du roi, la suspension de rites d'offrande depuis son décès jusqu'au rite de *jolmok* 卒哭 (arrêt de lamentation, environ trois mois après le décès), le *cheonsin* et le *sangmang bunhyang* 朔望焚香 (offrande d'encens à la nouvelle et pleine lunes de chaque mois) effectués pendant la période de deuil, le rite *goyu* relatif à la succession du trône et au *suryeom cheongjeong* 垂簾聽政 (« administration derrière le rideau », régence exercée par une reine douairière), le changement dans le *chuksig* 祝式 (formule de prière), et le *bal-in* 發靺 (départ du convoi funéraire). La rubrique *chaekbo* traite de la fabrication du *sibo* 諡寶 (sceau de titre honorifique posthume) et de l'*okchaeg* 玉冊 (document d'investiture avec inscription sur jade) dédiés à Jeongjo. Elle contient aussi les commentaires sur la cérémonie *cheongsi jongmyo eui* 請諡宗廟儀 qui s'effectue au Temple royal avant la consécration du titre honorifique posthume ayant lieu dans le *binjeon* 殯展 (salle funéraire où est gardé dans son cercueil la dépouille royale). Le rite *jojo* consiste à apporter le corps du défunt dans le Temple royal pour qu'il y fasse ses adieux aux ancêtres avant le départ du cortège funèbre. Ce rite, ayant été pour la première fois intégré dans le *Gukjo sangnye bopyeon* 國朝喪禮補篇 (*Suppléments aux rites funéraires de la Dynastie*) pendant le règne de Yeongjo, n'a pourtant pas été effectué aux funérailles nationales de ce dernier. Aux funérailles nationales de Jeongjo, ce rite fut remplacé par un processus consistant à arrêter momentanément le grand corbillard devant le Temple royal, le diriger vers le nord puis continuer la procession funéraire. La rubrique *sesil* traite de la procédure qui attribua à Jeongjo le statut de *bulcheon ji wi* 不遷之位 (tablette ancestrale inamovible), selon lequel sa tablette ne doit pas être déplacée dans la salle Yōngnyōng 永寧殿 (« Grande salle de la Quiétude éternelle ») même après quatre générations. Dans cette catégorie, on peut aussi ajouter les rubriques *byeongdo*, *gongsindang*, *sumok* et *subok*. Parmi elles, la rubrique *byeongdo* qui rapporte la réalisation des peintures illustrant les objets utilisés dans les cérémonies du Temple royal et les situations durant les rites d'offrande, et qui sont ensuite reproduites sur des paravents, est particulièrement intéressante.

Tout comme les suppléments précédents, cet ouvrage décrit en détail les événements relatifs aux

offrandes présentées au Temple royal, à la gestion du temple et à sa réparation. Les événements liés aux funérailles nationales qui se sont produits au Temple royal suite au décès de Jeongjo sont abondamment révélés. A travers ces informations, il est possible d'entrevoir les réformes apportées au Temple royal pendant le règne de Jeongjo, réformes qui se résument en deux orientations : d'une part, le roi simplifia ou réduisit résolument les cérémonies complexes du Temple et, d'autre part, il tenta de redresser l'autorité du Temple par la surveillance des gérants et le contrôle des gens extérieurs à son service.

Traduction en français : KIM Daeyeol

Maître de Conférences à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Paris